

# Conformité des ordonnances à la règle d'émission des médicaments : étude pilote au sein d'un CHU mère-enfant

Ballandras C<sup>1</sup>, Lebel D<sup>1</sup>, Atkinson S<sup>1</sup>, Bussièrès JF<sup>1,2</sup>

1. Département de pharmacie et Unité de recherche en pratique pharmaceutique, Centre Hospitalier Universitaire Sainte-Justine, Montréal, Québec

2. Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal, Québec

## Contexte

- En vertu du cadre juridique en vigueur, le chef du département de pharmacie d'un établissement de santé doit établir une règle d'émission des ordonnances de médicaments encadrant notamment la rédaction des ordonnances et les prescripteurs autorisés. Cette règle permet notamment de se conformer à plusieurs critères de la norme sur la gestion des médicaments d'Agrément Canada qui doit être respectée par tous les établissements de santé québécois.

## Objectif

- Évaluer et décrire le taux de conformité des ordonnances à la règle d'émission des médicaments au sein de notre établissement, un CHU mère-enfant de 500 lits.

## Méthode

- Étude descriptive transversale
- La majorité des ordonnances de médicaments sont rédigées de façon manuscrite (feuilles d'ordonnances vierges ou feuilles d'ordonnances pré-rédigées) à l'exception des 20 lits de soins intensifs pédiatriques qui comportent une rédaction des ordonnances au dossier électronique et la transmission de celle-ci par numérisation
- Une grille d'audit comportant 22 critères a été créée et validée par un pharmacien. Elle comporte deux volets :
  - Critères de **conformité des feuilles d'ordonnances** : correspondent aux informations patients indispensables sur une feuille d'ordonnance;
  - Critères de conformité du contenu des ordonnances de médicaments.
- Un recueil par une assistance de recherche pour évaluation de la conformité de toutes les feuilles d'ordonnances et des ordonnances de médicaments sur une journée donnée (17 juin 2014) a ensuite été réalisé.
- Les taux de conformités ont ensuite été évalués puis comparés avec des audits similaires précédemment réalisés.
- La conformité globale a été définie comme la proportion d'ordonnances conformes à tous les critères évalués.

## Résultats

### Audit 2014

#### Profil des feuilles évaluées

Nombre de feuilles auditées	359
Type de feuilles auditées	
Ordonnances classiques	40,7% (146)
Ordonnances électroniques	33,7% (121)
Ordonnances issues de feuilles d'ordonnances pré-rédigées	25,6% (92)

#### Conformité des feuilles d'ordonnances

Présence de :	
Numéro de dossier du patient	99,2% (356)
Date de naissance du patient	96,1% (345)
Nom au complet du patient	98,6% (354)
Adressographe du patient	94,5% (225/238)
Poids	64,1% (230)
Taille lorsque prescription en m <sup>2</sup>	93,3% (14/16)
Statut allergique du patient	24,5% (88)
FOPR validée et en vigueur	95,7% (88)

➡ Conformité globale : 19,5% (70)

#### Profil des ordonnances de médicaments évaluées

Nombre d'ordonnances auditées	746
Ordonnance téléphonique ou verbale	3,5% (26)

#### Conformité du contenu des ordonnances de médicaments

Présence de :	
Date de prescription	98,7% (736)
Heure de prescription	67,0% (500)
Absence de rature ou altération	96,6% (721)
Numéro du permis de pratique prescripteur	88,9% (663), 72,7%* (542)
Signature prescripteur	99,7% (744), 83,5%* (623)
Nom générique du médicament (sauf si association)	79,2% (591)
Dose (masse ou concentration)	96,2% (718)
Si association dose exprimée en fonction du PA désiré	100,0% (17/17)
Voie d'administration	96,8% (722)
Intervalle posologique	98,1% (732)
Volume ou débit d'administration (perfusion)	95,7% (45/47)
Poids de prescription (pompe intelligente)	91,5% (43/47)
Ordonnance ne comportant pas d'abréviations interdites	94,9% (708)
Présence du motif en cas de prescription au besoin	48,6% (136/280)

➡ Conformité globale : 23,9% (178)

\* En prenant en compte le fait que le prescripteur ne saisit pas lui-même les prescriptions dans le prescripteur électronique de médicament (i.e. saisie par l'infirmière) - FOPR : feuille d'ordonnance pré-rédigée, PA = principe actif

### Qu'en est-il de l'évolution du taux de conformité?

- Deux audits de même type ont été réalisés en 2000 et 2011 ; ce qu'il ressort de la comparaison de ces 3 audits :
  - Conformité globale des feuilles d'ordonnances : baisse marquée (46,9% en 2000 à 19,5% en 2014) => causée essentiellement par l'absence de confirmation du statut allergique et du poids du patient
  - Conformité globale de la rédaction des ordonnances : stable (21,0% en 2000 à 23,9% en 2014) => elle s'est détériorée pour la présence du numéro de permis et la signature du prescripteur et s'est améliorée pour la mention du nom générique du médicament, la dose, la voie, l'intervalle posologique et pour l'absence d'abréviations interdites.

## Conclusion

- Moins du quart des feuilles d'ordonnances et des ordonnances se conformaient entièrement à la règle d'émission des ordonnances. Il est difficile pour des prescripteurs de se plier à toutes ces règles dans un mode manuscrit. Afin d'augmenter le taux de conformité globale, nous envisageons la création de feuilles d'ordonnances pré-rédigées additionnelles, l'intensification de la formation du personnel clé, de même que possiblement l'implantation d'un prescripteur électronique à plus large échelle.